



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/04

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Services Techniques

Objet : Demande de subvention relative au programme de vidéoprotection – appel à projet – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif mis en place concernant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite aménager et améliorer les systèmes de caméras aux entrées de ville, soit 7 caméras ;

Considérant que la commune est éligible au dispositif d'aide ;

DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant €	Désignation	Montant €
Caméras	24 365,00	Subvention FIPD appel à projet (50%)	12 182,50
		Fonds propres	12 259,30
TOTAL HT	24 365,00	FCTVA (16,404%)	4 796,20
TOTAL TVA	4 873,00		
TOTAL TTC	29 238,00	TOTAL TTC	29 238,00

Article 2 : de solliciter des subventions auprès de tous organismes susceptibles d'apporter une aide financière sur ces dossiers et de signer tous les documents s'y rapportant.

Article 3 : de s'engager à financer la part des travaux restant à charge.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 19 janvier 2023

Mis en ligne le 20.01.2023
Document rendu exécutoire le 20.01.2023
Certifié par le Maire
Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Maudre

Gilles **STUDNIA**



Accusé de réception en préfecture 078-217805712-20230120-2023-04-AR Date de réception préfecture : 20/01/2023
